

# Note de synthèse

# Budget Primitif 2023



# 1.3 Mise à jour des AP / CP

Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
 Reçu en préfecture le 28/04/2023  
 Publié le  
 ID : 971-200041507-20230426-2023\_CC2SDAF51-BF



N° AP	LIBELLÉ	Budget voté en AP	Révision des AP	Cumul des AP	Réalizations antérieures	Reste disponible sur AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 +
		BP 2021	BP2023	BP2023			2023	2024	2025	2026
50	Réalisation du siège de la CARL-Parking	2 000 000,00 €	-920 879,00 €	1 079 121,00 €	20 043,31 €	1 059 077,69 €	800 000,00 €	259 077,69 €	0,00 €	0,00 €
154	Maison des Arts et de la Culture communautaire	1 500 000,00 €	500 000,00 €	2 000 000,00 €	15 515,50 €	1 984 484,50 €	100 000,00 €	500 000,00 €	1 384 484,50 €	0,00 €
155	Aménagement du littoral	169 286,00 €	-80 069,38 €	89 216,62 €	74 216,62 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
157	PCAET	0,00 €	2 178 396,89 €	2 178 396,89 €	150 396,89 €	2 028 000,00 €	350 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	778 000,00 €
160	Unité DMA	44 368 675,00 €	-42 013 523,84 €	2 149 183,66 €	2 149 183,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
163	Modernisation des Déchetteries	1 480 468,00 €	19 044,00 €	1 499 512,00 €	1 499 512,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
171	Terrains de Foot de proximité	1 000 000,00 €	793 506,43 €	1 793 506,43 €	262 209,65 €	1 531 296,78 €	1 531 296,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
181	GEMAPI	0,00 €	3 365 398,10 €	3 365 398,10 €	37 332,68 €	3 328 065,42 €	470 000,00 €	470 000,00 €	1 194 032,71 €	1 194 032,71 €
185	Construction déchetterie du Gosier + quai de transfert+Ressorcerie	4 000 000,00 €	-4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
186	Adressage	740 000,00 €	-500 000,00 €	240 000,00 €	102 767,71 €	137 232,29 €	137 232,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
187	Plan de lutte contre les échouages d'algues brunes	0,00 €	2 137 946,39 €	2 137 946,39 €	287 946,39 €	1 850 000,00 €	1 250 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
300	Marché d'intérêt communautaire	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 400 000,00 €
301	Plateforme numérique	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	105 302,84 €	194 697,16 €	48 674,29 €	48 674,29 €	48 674,29 €	48 674,29 €
302	PLH	0,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
303	Assainissement et eau potable Grand-Baie	4 000 000,00 €	8 460 571,41 €	12 460 571,41 €	89 179,41 €	12 371 392,00 €	457 295,67 €	457 295,67 €	5 268 392,56 €	6 188 408,10 €
305	Guichet unique et culturel	4 000 000,00 €	1 000 000,00 €	5 000 000,00 €	141 615,59 €	4 858 384,41 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	858 384,41 €	0,00 €
310	Equipements sportifs communautaires	0,00 €	32 880 000,00 €	32 880 000,00 €	114 212,97 €	32 765 787,03 €	3 550 000,00 €	10 100 000,00 €	8 673 614,18 €	10 442 172,85 €
311	Aménagement du territoire communautaire	0,00 €	23 852 000,00 €	23 852 000,00 €	81 747,16 €	23 770 252,84 €	5 960 000,00 €	3 793 790,00 €	3 685 000,00 €	10 331 462,84 €
	<b>TOTAL</b>	<b>66 258 429,00 €</b>	<b>28 197 391,00 €</b>	<b>94 249 852,50 €</b>	<b>5 131 182,38 €</b>	<b>89 118 670,12 €</b>	<b>16 994 499,03 €</b>	<b>18 778 837,65 €</b>	<b>22 762 582,65 €</b>	<b>30 582 750,79 €</b>



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER/SAINTE-ANNE/SAINT-FRANÇOIS/LA DESIRADE

## Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 386 767,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 024 904,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	6 577 954,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 768 995,00
Chapitre 66 – Charges financières	180 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 938 620,00</b>
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 004 854,41
Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert entre sections	1 361 481,55
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 304 955,96</b>
<b>TOTAL DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>2 537 498,23</b>
Chapitre 014 - Reversement taxes de séjour	1 892 303,23
Chapitre 65 - Versement contribution CARL	645 195,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 842 454,19</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 relèvent du développement des moyens dans les compétences économiques, culturelles et sportives, GEMAPI, action sociale ainsi que transport GEPU et collecte et traitement des déchets ménagers via les satellites.

### CHAPITRE 011

- **Baisse du 011** liée à l'externalisation du traitement et de la collecte des déchets auprès de SINNOVAL. Le coût se retrouve au chapitre 65

### CHAPITRE 012

- **La masse salariale est stabilisée à 6,024M€ après le transfert des agents de la compétence déchets (30 environ)**
- Estimation intégrant la revalorisation du point d'indice et celle du traitement lié au complément indemnitaire annuel et au rappel des avancements de grade

### CHAPITRE 014

- Hausse liée au reversement à l'OTI de 100% de la collecte de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire qui a atteint 2,10M€ en 2022. L'estimation sur l'exercice 2023 est de 2,0M€. Augmentation de 77% par rapport à 2021 via la dématérialisation de la collecte et la politique d'accompagnement des hébergeurs (Déclaloc et opérateurs numériques)
- Les Attributions de Compensation sont stables en l'absence d'adoption d'un nouveau rapport de CLECT
- Dotation de Solidarité Communautaire de 1,0M€

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 971-200041507-20230426-2023\_CC2SDAF51-BF



# 2.1 Dépenses de fonctionnement

## Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 386 767,00
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 024 904,00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	6 577 954,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 768 995,00
Chapitre 66 – Charges financières	180 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 938 620,00</b>
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 004 854,41
Chapitre 042 – Opération d'ordre transfert entre sections	1 361 481,55
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 304 955,96</b>
<b>TOTAL DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>2 537 498,23</b>
Chapitre 014 - Reversement taxes de séjour	1 892 303,23
Chapitre 65 - Versement contribution CARL	645 195,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 842 454,19</b>

### CHAPITRE 65

- Les contributions aux organismes satellites représentent 0,284M€ au SMT, 0,645M€ au SMGEAG et 22,500M€ au SINNOVAL
- Les charges courantes prévoient un maintien du niveau de subventions aux associations à 0,800M€
- Les frais de fonctionnement liés aux élus sont stables

### CHAPITRE 66

- Premier versement d'intérêts annuels sur emprunt

### CHAPITRE 023 et 042

- Le résultat excédentaire de fonctionnement clôturé en 2022 est viré en section d'investissement pour 6,004M€ (autofinancement)
- Les charges d'amortissement s'élèvent à 1,361M€ en hausse par rapport à 2022 consécutive à l'augmentation des immobilisations

### RESTES À RÉALISER

- Depuis la création de l'OTI et la collecte de la taxe de séjour par l'intercommunalité, la CARL est débitrice de 1,892M€ à l'OTI en soldes de tout compte
- Par ailleurs, le SMGEAG a titré pour 2022 une contribution annuelle CARL de 0,645M€ au titre de l'exercice de la compétence GEPU transférée le 14 novembre 2022



# 2.2 Recettes de fonctionnement

## Recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2023
Chapitre 013 – Atténuations de charges	68 100,00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	561 063,02
Chapitre 731 - Fiscalité locale	34 552 037,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations	6 470 198,00
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 841 398,02</b>
<b>CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>10 896 706,17</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 738 104,19</b>
<b>TOTAL DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>104 350,00</b>
Chapitre 74 – Subvention Conseiller Numérique	56 000,00
Chapitre 74 – Subvention Chargé de Mission Vélo	33 350,00
Chapitre 74 – Subvention Bus France Service	15 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 842 454,19</b>

### Chapitre 73 :

- Baisse de 25% des taux de taxe foncière sur le bâti et non bâti de 8% à 6,0% et de 1,52% à 1,14% pour l'exercice 2023. La THRS passe de 1,05% à 0,788%
- Les taux de TEOM, de CFE, ainsi que le produit GEMAPI sont maintenus

### Chapitre 74 :

- La prévision de Dotation Globale de Fonctionnement est stable par rapport à l'inscription 2022
- Maintien sur l'exercice 2023 de l'estimation du produit issu du versement de l'éco-organisme CITEO en 2022 à 0,9M€

### Chapitre 75 :

- Plusieurs subventions de fonctionnement notifiées

### Chapitre 002 :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 pour 10,896M€ en fonctionnement (opération d'ordre)



# 2.3 Dépenses d'investissement

## Dépenses d'investissement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2023
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 294 327,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 318 999,99
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	30 000,00
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	800 000,00
Opération 154 – Maison des arts et culture	100 000,00
Opération 155 – Aménagement du littoral	15 000,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	350 000,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	1531296,78
Opération 181 – GEMAPI	470 000,00
Opération 186 – Adressage	137 232,29
Opération 187 – Plan de lutte algues brunes	1 250 000,00
Opération 300 – Marché d'intérêt communautaire	100000
Opération 301 – Plate-forme numérique	48 674,29
Opération 302 – PLH	225000
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	457 295,00
Opération 305 – Guichet unique	2 000 000,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	3 500 000
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	5 960 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 157 825,35</b>
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	220 000,00
001 Solde d'exécution négatif anticipé	1 680 517,12
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 058 342,47</b>
<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>	<b>139 112,46</b>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	520,8
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	16 369,53
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	11571,53
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	18580,63
Opération 305 – Guichet unique	19225,78
Opération 308 - Jardin Potager Kervinou	6727
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	27192,81
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	38 924,38
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 197 454,93</b>

### HORS OPÉRATIONS

#### Chapitre 20 :

- Enveloppe de 70K€ dédiée aux frais d'études des pôles opérationnels

#### Chapitre 204 :

- Enveloppe de 1,294M€ dédiée aux fonds de concours versées par la CARL aux communes membres

#### Chapitre 21 :

- Acquisition de 750K€ de terrain nus dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire (stratégie foncière)
- Renouvellement de la flotte, petits travaux de maintenance au siège, acquisition de mobiliers et de matériels informatiques

#### Chapitre 16 :

- Financement complété par l'emprunt qui occasionnera un premier remboursement sur 2023 de 0,500M€ pour 4,811M € de capital emprunté

#### Chapitre 27 :

- Estimation du montant de garanties requises en application des baux immobiliers contractés par la CARL

#### Chapitre 041 :

- Opération d'ordre pour permettre le paiement d'avances sur factures à hauteur de 0,220M€



# 2.3 Dépenses d'investissement

## Dépenses d'investissement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2023
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 294 327,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 318 999,99
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	30 000,00
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	800 000,00
Opération 154 – Maison des arts et culture	100 000,00
Opération 155 – Aménagement du littoral	15 000,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	350 000,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	1531296,78
Opération 181 – GEMAPI	470 000,00
Opération 186 – Adressage	137 232,29
Opération 187 – Plan de lutte algues brunes	1 250 000,00
Opération 300 – Marché d'intérêt communautaire	100000
Opération 301 – Plate-forme numérique	48 674,29
Opération 302 – PLH	225000
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	457 295,00
Opération 305 – Guichet unique	2 000 000,00
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	3 500 000
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	5 960 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 157 825,35</b>
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	220 000,00
001 Solde d'exécution négatif anticipé	1 680 517,12
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 058 342,47</b>
<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>	<b>139 112,46</b>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	520,8
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	16 369,53
Opération 50 – Réalisation du siège + parking de la CARL	11571,53
Opération 303 – Assainissement et eau potable grand baie	18580,63
Opération 305 – Guichet unique	19225,78
Opération 308 - Jardin Potager Kervinou	6727
Opération 310 - Équipements sportifs communautaires	27192,81
Opération 311 - Aménagement du territoire communautaire	38 924,38
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 197 454,93</b>

Les investissements 2023 sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les deux nouvelles opérations créées en 2022, plusieurs projets viennent s'ajouter : concernant les équipements sportifs (opération 310), rénovation de stades municipaux d'intérêts communautaires et création du complexe de Gissac ; concernant l'aménagement du territoire communautaire (opération 311), la réhabilitation des voiries d'intérêts communautaires et l'installation des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers sur le territoire ainsi que l'aménagement du port multimodal des Galbas. Notons que le lancement du SCOT et la rénovation des bureaux d'Information touristique sont inscrits dans cette opération.

Plusieurs projets existants sont renforcés comme le PCAET et le plan sargasse qui doit consacrer l'acquisition de kits.

Enfin les projets relatifs à la compétence déchets sont de fait mis à zéro pour être repris par SINNOVAL.



# 2.4 Recettes d'investissement

## Recettes d'investissement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2023
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	650 000,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	40 000,00
Chapitre 16 - Emprunts	4 811 029,98
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 501 029,98</b>
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 361 481,55
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	220 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	6 004 854,41
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	5 000 000
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 087 365,94</b>
<b>TOTAL DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>4 110 088,99</b>
Opération 186 - Adressage	184 000,00
Opération 184 – Collecte sélective porte à porte	1 202 500,00
Opération 311 - Aménagement communautaire du territoire	345 080,00
Opération 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	350 000,00
Opération 302 – PLH	25 000,00
Opération 304 – Compacteur déchets Désirade	182 376,50
Opération 163 – Déchetteries	824 016,20
Opération 156 – Plan Paysage Grands-Fonds	136 860,00
Opération 157 – Plan Climat Energie	26 255,07
Opération 160 – Unité de traitement DMA	341 783,73
Chapitre 13 - Subventions d'équipements	350 641,38
FCTVA 2022 Trimestre 4	141 576,11
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 197 454,93</b>

### Chapitre 040 :

- 1,361 M€ de dotations aux amortissements

### Chapitre 021 :

- Virement reçu de la section de fonctionnement de 6,004M€ pour autofinancer une partie de l'investissement (opération d'ordre)

### Chapitre 10 :

- Estimation du montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

### Chapitre 1068 :

- 5,000M€ d'excédents de fonctionnement sont capitalisés en section d'investissement (opération d'ordre)

### Chapitre 16 :

- Tirage de l'emprunt sur l'exercice 2023 à hauteur de 4,811M€

### RESTES À RÉALISER :

- Subventions à recevoir ayant fait l'objet de notifications au cours des exercices précédents



## Équilibre des sections :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	52 842 454,19	52 842 454,19
Investissement	22 197 454,93	22 197 454,93
<b>Total</b>	<b>75 039 909,12</b>	<b>75 039 909,12</b>



# 2.6 Répartition des dépenses réelles par



26 713 945 €	5 936 797 €	2 935 000 €	5 200 000 €	3 371 000 €	27 906 490 €	287 000 €
<b>Non affectés</b>	<b>Culture et Sport</b>	<b>Action Sociale</b>	<b>Aménagement</b>	<b>Dev. Economique</b>	<b>Environnement</b>	<b>Transport</b>
<i>Chapitre 020</i>	<i>Chapitre 3</i>	<i>Chapitre 4</i>	<i>Chapitre 5</i>	<i>Chapitre 6</i>	<i>Chapitre 7</i>	<i>Chapitre 8</i>
Salaires Dépenses administratives Travaux au siège et parking Flotte de véhicule Adressage numérique	Equipements Sportifs communautaires Subventions aux associations Animations Maison des Arts et de la Culture	Subventions aux associations PLIE Observatoire Social Animations Semaine Bleue, etc. Guichet Unique	PLH Frange littorale Routes d'intérêts communautaires SCOT	Taxe de séjour Rénovation des BIT Animation Accompagnement aux entreprises Marché d'Intérêt Communautaire	Collecte et traitement des déchets Jardin de Kervino GEMAPI ZMEL	Contribution SMT

# Point sur la mutualisation :

## Code général des collectivités territoriales - Article L5211-39-1 :

« Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, **lors du vote du budget**, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

# 3.1 Actions de mutualisation

L'approfondissement de la démarche de mutualisation entre l'EPCI et les communes est un projet réaffirmé par les élus communautaires. Durant les premières années de la construction communautaire, la mutualisation a pris des formes souples à travers des actions de soutien, d'entente et d'échanges de bonnes pratiques. C'est dans cette logique qu'une dynamique de réseaux d'acteurs s'est renforcée au sein du bloc communal.

Le **Pacte Financier et Fiscal a été adopté le 14 novembre 2022** instaurant la dotation de solidarité communautaire versée dès 2022 et le mécanisme de fonds de concours/ offre de concours en 2023.

Les **autres outils de mutualisation** :

- Groupe de travail sur le projet de territoire
- Conférence des Directions Générales de l'Agglomération
- Observatoire Fiscal Social Économique Mutualisé dont le volet social sera déployé en 2023